

Le 16 janvier 2023

DÉPARTEMENT  
DE LA LOIRE

DECISION DU PRESIDENT  
DE ROANNAIS AGGLOMERATION

ROANNAIS  
AGGLOMERATION

63, rue Jean Jaurès  
42311 ROANNE

N° DP 2023-013

Enseignement supérieur, Recherche et Formation

Convention de partenariat  
entre le Lycée Albert Thomas  
et l'Espace Numérique  
de Roannais Agglomération

Certifié exécutoire	23 JAN. 2023
Reçu en préfecture	19 JAN. 2023
Publié	23 JAN. 2023

**Le Président de Roannais Agglomération,**

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération, et notamment les compétences facultatives « Enseignement Supérieur, Recherche, Formation » et « Numérique » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour approuver les conventions de « coopération » sans engagement financier, en numéraire et en nature, de la communauté d'agglomération ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 15 décembre 2022, approuvant le catalogue des tarifs de Roannais Agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et fixant en outre les tarifs d'utilisation des services de l'Espace Numériques ;

Considérant que les médiateurs numériques de l'Espace Numérique de Roannais Agglomération ont la capacité de mener des actions de prévention et de sensibilisation aux outils et aux usages numériques pour tout public dans les établissements scolaires et les centres sociaux notamment ;

Considérant que le lycée Albert Thomas souhaite sensibiliser ses élèves au thème du CYBER HARCELEMENT ;

## DECIDE

- D'approuver la convention de partenariat avec le lycée Albert Thomas pour l'année scolaire 2022-2023 ;
- D'approuver la mise à disposition d'un médiateur numérique de l'Espace Numérique pour intervenir dans l'établissement demandeur dans le cadre du thème CYBER HARCELEMENT ;
- De préciser que le médiateur interviendra auprès de 11 classes du lycée Albert Thomas à raison de 2 heures par classe ;
- De préciser que les tarifs appliqués sont ceux en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

*Par délégation du Conseil communautaire,*



Le Président,  
**Yves Nicolin,**  
Maire de Roanne